Lettonie: demande d'adhésion du 13 octobre 1995 et partenariat

1997/2176(COS) - 18/11/1998

En adoptant le rapport de M. Caccavale (UPE,I), la commission a souligné la nécessité pour la dynamique du processus d'adhésion de couvrir tous les pays avec lesquels l'UE a signé un accord européen et a réaffirmé son entière conviction que les groupes de candidats à l'adhésion ne devraient pas être fermés. Elle rappelle également que chaque pays candidat a le droit d'être jugé sur les mêmes critères de base et sur ses propres réalisations. Le rapport constate les succès économiques de la Lettonie en matière de passage à l'économie de marché, de privatisations, de limitation de l'inflation et de réalisation de l'équilibre budgétaire. Il confirme l'appréciation positive du PE sur les progrès accomplis par ce pays dans la mise en place d'institutions nationales garantissant État de droit et se félicite des modifications à la loi sur la nationalité. En conséquence, le rapport invite le Conseil et la Commission à engager des négociations avec ce pays aussi rapidement que possible. Enfin, l'amendement déposé par le groupe PSE invitant le Conseil et la Commission à réexaminer la disponibilité de ce pays à ouvrir des négociations avant la fin juin 1999 a été rejeté.